

OGGA informations

N°154 / MARS 2019

Faites mousser vos ventes !

Le bien-être au travail :
sourire et s'investir

Les bâtiments connectés

Le Made In France : réservé
aux grandes entreprises ?

L'attrait des marchés étrangers
pour les TPE/PME

Petits commerces,
nouveaux services, grande valeur

Loi de finances 2019

La 5G : nouveaux réseaux,
nouveaux usages

Êtes-vous prêt
pour la transition numérique ?





OGA informations

N° 154 / MARS 2019

JOURNAL D'INFORMATION DES ADHÉRENTS DE L'ORGANISME DE GESTION AGRÉÉ

S O M M A I R E

- 3 **THÈME DE RÉFLEXION**
LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL :
SOURIRE ET S'INVESTIR
- 4 **E-MOBILIER**
LES BÂTIMENTS CONNECTÉS
- 5 **CHANGER D'ÈRE**
LE MADE IN FRANCE : RÉSERVÉ
AUX GRANDES ENTREPRISES ?
- 6 **INTERNATIONAL**
L'ATTRAIT DES MARCHÉS
ÉTRANGERS POUR LES TPE/PME
- 7 **FAIRE SENS**
PETITS COMMERCEs, NOUVEAUX
SERVICES, GRANDE VALEUR
- 8 **ACTUALITÉ**
LOI DE FINANCES 2019
- 9 **TENDANCES**
NOMOPHOBIE, DROMOMANIE,
ORTHOREXIE... *DES TENDANCES
QUI VONT FAIRE MOUSSER VOS
VENTES ?*
- 10 **ACTUALITÉS**
- 11 **NOUVEAU MONDE**
LA 5G : NOUVEAUX RÉSEAUX,
NOUVEAUX USAGES
- 12 **LE COMPATRIOTE**
ÊTES-VOUS PRÊT POUR
LA TRANSITION NUMÉRIQUE ?
- 13 **CHIFFRES CLÉS**
AU 1^{er} JANVIER 2019
- 14 **LE MONDE SELON GUDULE**
FAITES MOUSSER LES AFFAIRES
QUAND ELLES SONT BONNES
- 15 **VU & REVUE DE PRESSE**
- 16 **LA VIE DE VOTRE CENTRE**

édito

Faites mousser vos ventes !

Après un hiver commercialement glacial, un timide soleil se lève sur des ventes très légères. Discrètes pour tout dire. Le maigre résultat des liquidations passées ne mérite pas une ligne dans un livre comptable et seul reste, pour donner envie de sourire, l'avenir. L'avenir ? Non. Le présent. Là, maintenant. Tout de suite : ces ventes doivent gonfler.

Mais comment faire ? Invoquer les ancêtres ? Empêcher les clients potentiels de sortir ? Faire rouler dans les rues piétonnes désertées d'énormes rochers aux couleurs d'une énième quinzaine commerciale ?

Après un hiver digne d'une retraite de Russie, un hiver où même le mot « soldes » n'a pu donner le sourire à personne, même après un tel hiver, arrive, et ce n'est que justice, LE PRINTEMPS.

Un printemps où un soleil timide semble se lever sur ces ventes jusqu'alors trop légères. Discrètes, ce qui n'est pas forcément une qualité. Alors on fait quoi, pour les augmenter, les faire mousser ? Quand on ne peut plus toucher ni aux marges, ni au chiffre d'affaires global, qu'est-ce qui reste ? L'esbroufe ? Non, mieux : la mousse. Comme pour les meringues, où la vigueur du geste transfigure le pauvre blanc d'œuf.

Générosité dans le service, sourire vrai : on y retourne, on en redemande. Je le sais, j'ai testé aussi le rôle du client. Ça marche.

OGA infos

OGA informations

Bulletin d'information publié par le OGA 74 - 11, rue Jean Jaurès - BP 277 - 74007 Annecy cedex
Bulletin trimestriel - Dépôt légal à parution
Directrice de la publication Chantal Brunas-Cassinin (OMGA 74 Annecy)
Comité de rédaction OGA 13 : M. Bes, C. Pandolfi, L. Maillard. OGA Arles : G. Valette. Amaprogès : Murielle Loison.
OMGA 74 : Ch. Brunas-Cassinin, J.-B. Robineau. Assistance au comité de rédaction : La belle idée.
Infographie Agence Texto, 74960 Annecy. Impression Imprimerie Montrerrat, 986 Grande Rue, 01570 Feillens.
N° ISSN 2647-8455.

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL : SOURIRE ET S'INVESTIR

par Cécile Gruet, La belle idée



Des hamacs pour faire la sieste, des espaces dédiés au sport, des PlayStation® pour se détendre les pouces entre 2 rendez-vous... Le lieu de travail prend de plus en plus des airs de maison ! Et les salariés y trouvent un peu de répit, pour mieux repartir ensuite.

On a beaucoup vanté les locaux étonnants des start-ups, mais les baby-foot, les poufs colorés et autres éléments de décoration dans les locaux censés afficher à quel point il est cool de travailler, n'ont la vedette que s'ils permettent le vrai bien-être. Celui qui donne sourire, envie de s'investir et plaisir. La clé pour bien faire : impliquer les équipes pour savoir quelles sont leurs envies.

Le groupe de logistique Skipper (Ardèche, Drôme, Paris et Atlanta), joue cette carte à fond au sein du Skipper Campus, site très ouvert sur l'extérieur qui accueille 50 personnes au Pouzin (07), dont la Direction générale. Sur ce projet, Gwenhaël, l'assistante de direction, a fait produire les équipes sur leurs envies. Une seule ligne de conduite : no limit. Résultat : des espaces extérieurs où l'on peut travailler. Des robots pour converser avec les équipes basées outre-Atlantique comme si elles étaient là. Un bar que Gaby, la personne en charge de garantir une bonne atmosphère au sein du Campus, réapprovisionne régulièrement en café et sirops. Et même, une cuisine pour préparer, sur son lieu de travail, son repas du soir. Bref, un lieu où l'on se sent bien,

qui non seulement donne envie de rester des heures, mais est devenu « la carte de visite de Skipper », explique Gwenhaël.

Jardiner au travail

Amaury Dubois, co-fondateur du collectif lyonnais **Le grand Romanesco**¹, qui conçoit des espaces d'agriculture urbaine, travaille avec des entreprises désireuses de créer des espaces extérieurs où leurs salariés se sentent bien. Première étape : faire avec, plutôt que faire pour. « *Tout passe par la concertation* », explique Amaury Dubois. Ainsi, quand il a été question de doter l'entreprise KTR (systèmes de transmission mécanique), située à Dardilly, d'espaces extérieurs favorisant le bien-être pour la dizaine de salariés, **Le grand Romanesco** a d'abord cherché à comprendre qui avait envie de quoi, et qui pouvait s'impliquer dans quoi.

Des jardins potagers ont ensuite vu le jour : pas trop petits et pas trop grands (9 m²), pas trop salissants, ils permettent aux salariés de se retrouver et de jardiner

sur leur temps de travail. Ces jardins deviennent ensuite des lieux d'animations en tout genre : intervention d'une agro-écologue sur d'anciennes variétés de blés, barbecue, récolte de tomates noires et de concombres... Jardiner est ici le moyen plutôt qu'une fin. Le moyen d'amener les équipes à s'oxygéner. Le moyen de faire des rendez-vous avec les clients et les prospects dans ces espaces inspirants. Et le moyen d'avoir une autre image.

En définitive, l'objectif est atteint tant que l'on est au-delà du blabla et de l'affichage, que l'on a l'envie de bien faire, et de faire avec les salariés.



1. Site internet : legrandromanesco.fr

LES BÂTIMENTS CONNECTÉS

par Laurence Maillard

Gagner du temps, gérer la sécurité de son chez-soi, maîtriser sa consommation en énergie... Les objets connectés au téléphone via des applications mobiles permettent d'un simple clic de diriger l'ensemble de l'habitation de près ou de loin. Et si c'était l'avenir de l'immobilier ?

Aujourd'hui, ce sont de vrais smart-building, des immeubles entièrement connectés qui voient le jour. D'ici à 2020, ce seront plus de 8 millions de logiciels et services spécialisés dans la gestion technique des bâtiments qui devraient être conçus dans le monde. Capteurs, cloud et autres programmes d'analyses vont changer nos modes de gestion des bâtiments. Mais pour que les objets connectés fassent leur entrée et se développent dans l'habitat, les professionnels du bâtiment doivent se tenir prêts, se former et innover.

Des bâtiments connectés, oui, mais pour quoi faire ? Essentiellement pour gérer la consommation en électricité, en chauffage et en climatisation, pour rendre une habitation plus sûre, et pour gérer tout cela à distance, sur son smartphone. Exemple avec le radiateur connecté, développé par la start-up Lancey, Prix de l'Innovation au salon Pollutec à Lyon en 2017, qui permet de stocker l'électricité en heure creuse et de la restituer en heure pleine, sous la forme de chaleur. Connecté au compteur intelligent Linky, l'appareil est connecté en permanence au réseau électrique et analyse son environnement, y compris la présence de personnes dans la pièce.

Les bâtiments connectés c'est avant tout la promesse d'une meilleure maîtrise de sa consommation énergétique. Chez les particuliers comme les entreprises. Exemple à Blois où le futur Biocoop qui va ouvrir sera un vrai « bâtiment pilote aux normes RT 2020. Il sera connecté au réseau de chaleur, doté de panneaux photo-



voltaïques avec très peu d'émission de carbone et en énergie positive », selon Claude Gruffat, le dirigeant.

Entre attrait et doute

Selon une étude réalisée par Promotelec, les objets connectés dans l'habitat bénéficient d'une image positive. Sur le podium, pour leur logement, ce sont le chauffage connecté, la vidéo surveillance et l'éclairage intelligent que les Français préfèrent. Toutefois, une minorité de ménages (environ 10 %) a déclaré s'être équipée de l'un de ces systèmes. La protection de la vie privée, la protection de la santé et la perte de contrôle sur les données inquiètent. Ainsi, beaucoup pensent que les objets connectés peuvent les espionner et estiment qu'ils génèrent des ondes mauvaises pour la santé.

Plus de liberté pour gérer ses dépenses en énergie, et à la fois des dépendances plus fortes vis-à-vis de ces équipements en cas de piratage informatique, ou en cas de panne...

Les professionnels du bâtiment vont devoir rassurer pour vendre.

Et au-delà de ces conceptions « hyperconnectées », on voit aussi triompher dans les concours de réalisations de bâtiments « verts », des approches qui prônent d'abord la simplicité et le confort des utilisateurs. C'est le cas du bâtiment Delta Green réalisé près de Nantes par le cabinet d'architectes grenoblois Cr&On : toutes les surfaces de bureaux sans exception sont éclairées en première lumière donc lumière naturelle, l'isolation est poussée au maximum et la production des 1000 m² de capteurs solaires est essentiellement utilisée pour produire de l'hydrogène qui servira à une pile à combustible connectée au réseau interne du bâtiment. Exactement ce qu'il faut pour décrocher un prix « Green Solutions Award »... Connecté oui mais en faisant simple.

Illustration bâtiment Delta Green <http://www.creon.archi/wp-content/uploads/2015/11/deltagreen-st-herblain-7-1200x675.jpg>

LE MADE IN FRANCE : RÉSERVÉ AUX GRANDES ENTREPRISES ?

par Gilles Valette

Emissions, articles, reportages... Le Made In France est de plus en plus présent dans les médias. Mais il faut bien l'avouer, cette notion semble éloignée de nos petites entreprises. Seules les grandes sociétés auraient les moyens de faire fabriquer des produits en France ?

Aujourd'hui, de nombreuses petites entreprises ont franchi le pas. Cette prouesse est accessible à tout le monde, à l'instar de cet Arlésien qui a inventé une housse de protection pour compteurs d'eau. Une idée simple et efficace. PROTECTO, société créée par Mourad Amara, est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de dispositifs de protection et d'isolation contre le gel des compteurs d'eau (concours Lépine international des industriels 2017 avec une housse qui protège jusqu'à -23 degrés) mais aussi dans la détection de fuites d'eau grâce à ces housses connectées (prix CES Innovation Award 2019 de Las Vegas). Le client est prévenu à distance et en temps réel grâce à une alerte par SMS ou par mail. En 6 mois, la production de ces housses fabriquées à Nîmes a été multipliée par 10, et le nombre de salariés, lui, est passé de 4 à 10. Soutenu par la CCI du Pays d'Arles et son Président

Stéphane Paglia, Mourad Amara est en discussion avec 3 leaders de la distribution d'eau et il est déjà courtisé à l'international. Quand le rêve devient réalité !

Évidemment, les grandes entreprises jouent également la carte du Made In France (MIF). Pour attirer les acheteurs, le groupe SEB (Krupps, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, etc.) lance une campagne promotionnelle pour valoriser les ustensiles de cuisine fabriqués en France avec la création d'un concept porteur, où le maintien de l'emploi en France est mis en avant : « *Ceux qui fabriquent en France vous disent Merci !* ».

Aller sur de nouveaux marchés

Et cette notion de MIF n'est pas uniquement tournée vers le marché intérieur. La fabrication française ayant une image d'excellence dans certains secteurs, comme la cuisine, certains construisent complè-

tement leur action de vente autour du MIF. Comme Pyrex, dont le PDG, José-Luis Llacuna, explique que sur de nombreux marchés étrangers, la fabrication française est certes un gage de qualité mais surtout un déclencheur d'achats : « *Si je ne pouvais pas mettre en avant cette origine, j'aurais d'énormes dif-*

“Ceux qui fabriquent en France vous disent : Merci !”

ficultés pour me développer. Le label est un passeport, un ouvreur de portes exceptionnel ». Pyrex a même poussé le bouchon un peu plus loin, en choisissant d'inscrire les 40 à 50 millions de pièces vendues par an dans des démarches de production française très rigoureuses, comme le label « Origine France Garantie ». Le PDG de Pyrex explique : « *On en est fier, car le "Made in France" n'était pas suffisant. Ce nouveau label garantit une fabrication française encore plus pure. Nous avons des seuils à 80% ou 90% de production en France* ».

Aujourd'hui, 75% des Français se disent prêts à payer plus cher pour acheter français¹. Soutien de la qualité, acheter Made in France c'est aussi une forme de soutien de l'industrie nationale et de ses savoir-faire.

Le joaillier Mauboussin boucle la relocalisation de ses prestataires industriels :

« *Ce n'est pas tant pour surfer sur la vague du Made In France, mais plutôt pour être plus agile dans la production* ».

1. Selon Le journal de l'éco.



L'ATTRAIT DES MARCHÉS ÉTRANGERS POUR LES TPE/PME

par Camille et Michèle, OGA 13

L'augmentation de leur chiffre d'affaires est la première motivation des TPE/PME dans leur décision d'exporter. Parvenir à cet objectif n'est pas impossible, mais la tâche est compliquée.

« Ne vous inquiétez pas on s'occupe de toutes les formalités, lancez vous ! »



En 2017, les TPE/PME représentaient 95 % des entreprises exportatrices et réalisaient 13 % du total des exportations. 22 % des PME se plaignent de « l'absence de dispositifs gouvernementaux de soutien à la réalisation de leurs ambitions à l'exportation ».

Il faut avoir des réseaux. Il est souvent moins onéreux de demander de l'aide. Les Chambres de Commerce et Business France sont très utiles notamment pour les études de marché. La douane a aussi des services dédiés aux exportateurs.

Les us et coutumes de chaque pays et de chaque région

Il faut connaître le point de vue de l'acheteur. Il indique les caractéristiques déterminantes du produit qu'il désire acheter. Selon un marchand de savon de Marseille « tout peut être un avantage ». En fait, en Chine et au Japon, la Provence est un symbole d'écologie. Donc son savon de Marseille a un réel succès. Le rapport qualité prix joue un rôle. Mais « le Made In France » et le « luxe » à la française sont des atouts en Chine, au Japon... Aux

USA notre négociant en savon a approché le marché ; l'organisme de contrôle, la « Food and Drug Administration » exerce un filtrage impitoyable. Mais, dit-il « *ça a accroché* ».

L'anecdote d'un produit bien Provençal vaut cent discours. Les fameux calissons d'Aix n'avaient aucun succès à Shanghai. En revanche, à Canton ils se vendaient très bien. Simple, les cantonais aiment manger sucré.

Succès assuré !

Le plus simple aujourd'hui : une bonne stratégie internet

Evident mais rarement fait. Sur le web mais aussi sur les réseaux sociaux, il faut traduire sa page internet dans la langue du pays ciblé... et en prendre certains codes culturels bien sûr. Les pages traduites sur les réseaux étrangers attirent les clients. Un expert de la vente et de la réparation d'instrument de musique a créé une page Facebook. Il l'utilise pour entrer en relation avec des professionnels et des musiciens aux quatre coins du monde : Maroc, Espagne, Suisse,

Corée... Bien entendu, il faut aussi être capable de répondre dans la langue adaptée, mais même si la maîtrise est imparfaite cette dernière est un atout surprenant.

Reste la question de la « suite » de ces démarches commerciales, et notamment les formalités. Les politiques douanières sont compliquées mais pas insurmontables. Les services des douanes sont opérationnels ; leur discours : « *Ne vous inquiétez pas on s'occupe de toutes les formalités, lancez vous !* »

Ensuite il faut expédier. Le maritime est moins cher, l'aérien plus rapide. Il y a surtout un tarif export qui dépend des « incoterms » (international commercial terms), qui est une stipulation du contrat de vente qui fixe la livraison et la répartition des coûts nécessaires à l'acheminement de la marchandise ainsi que les transferts de risques de celle-ci. Encore une fois, faites-vous assister.

En résumé, une réelle volonté, les réseaux, les organismes concernés, le net, les formalités douanières et celles du fret sont indispensables. Et la prise en compte de la culture du pays d'exportation, essentielle. ☒

PETITS COMMERCE, NOUVEAUX SERVICES, GRANDE VALEUR

par Cécile Gruet, La belle idée

Les commerces de proximité s'appuient de plus en plus sur le numérique pour proposer de nouveaux services aux clients. De nouveaux services pour rendre peut-être le plus important de tous :

– *Gagner du temps !*



« Les commerces de proximité peuvent aujourd'hui disposer des mêmes armes que les grandes surfaces. »

Commander ses produits et payer en ligne, venir les chercher dans son magasin. Classique ? Oui, dans les grandes surfaces. Mais aujourd'hui, les petits commerçants et les artisans du quartier essayent eux aussi de simplifier la vie de leurs clients, en utilisant de nouveaux services numériques.

Illustration avec Rapidle, la start-up créée par Steeve Broutin et Yann Browaeys, qui est née d'un constat : le temps est trop précieux pour que l'on puisse attendre 30 minutes dans la file d'attente d'une boulangerie en ville, alors que l'on s'est garé de manière peu conventionnelle, pour finalement voir que les rayons sont vides. La baseline parle d'elle-même : « *Poireautez, quelle drôle d'idée !* ». Résultat : la plateforme permet aux commerçants d'afficher leurs stocks en temps réel. Le client final, lui, dispose d'une appli qui lui permet de géolocaliser les commerçants de son quartier, de voir quels sont les produits disponibles et de payer en ligne le produit dont il a envie à l'instant T.

Nouveaux services rendus aux clients, donc nouveaux services rendus aux commerçants... Rapidle permet à ces derniers de gagner en visibilité, et d'avoir une approche marketing qualitative qui ne leur demande pas trop de temps, voire qui leur en fait gagner ! Comme le dit Steeve Broutin, le co-fondateur : « *Le problème des artisans, c'est qu'ils n'ont pas le temps de développer une e-boutique et une bonne stratégie marketing, de faire les bonnes photos...* ». Rapidle leur met à disposition les mêmes armes que les grandes surfaces : personnalisation de l'e-boutique, amélioration de la visibilité sur les réseaux, réalisation d'études consommateurs... Et les chiffres sont parlants. Pour une même enseigne, un utilisateur qui dépensait 6,10 € en boutique dépense 13,43 € sur l'e-boutique de l'appli Rapidle.

Quand l'achat fait sens

Rendre service au client, c'est bien. Lui permettre de donner du sens à son achat, c'est encore mieux ! C'est le créneau de l'application Too Good to go, développée en

France en 2016 par Lucie Basch, mettant en relation les commerçants qui accumulent les invendus alimentaires à la fin de la journée, et les clients gourmands, contents de venir chercher ces invendus à petit prix, et contents d'éviter leur gâchis. L'application géolocalise l'utilisateur et lui propose plusieurs offres de paniers surprises à récupérer, à des heures précises chez les commerçants du quartier, le tout pour 3 ou 4 € (au lieu d'une dizaine d'euros). « *Le panier surprise, c'est plus simple pour les commerçants, qui n'ont pas à référencer tous les invendus* », précise Rose Boursier-Wyler, employée à Too Good To Go. Le 30 décembre 2018, l'entreprise pouvait comptabiliser 3 millions de repas sauvés en 2018.

Pour gagner du temps dans son quotidien, ou ajouter du sens dans les achats, les clients sont prêts à tout... Y compris passer du temps à utiliser des applications, comparer, se tenir informés des actualités de ses commerces favoris ☑

LOI DE FINANCES



par Camille et Michèle, OGA 13

La Loi de Finances 2019 contient divers ajustements sur certaines mesures déjà en vigueur. Elle ne présente pas de grandes mesures fiscales et pas de suppressions d'ampleur mais amène son lot de nouveautés.

Focus sur certaines disposition fiscales et mesures sociales :

Révocation d'une option pour l'IS

Les entreprises optant pour l'IS ont une durée de cinq ans pour revenir sur leur décision d'imposition. Le choix n'est plus irréversible et les entreprises pourront revenir à l'IR dans ce délai maximum de 5 ans, passé ce délai, l'option devient irrévocable.

Cette nouvelle possibilité de révocation de l'option pour l'IS s'applique également aux EURL optant pour une assimilation à une EURL ou à une EARL et de ce fait soumise à l'IS.

Simplification du pacte Dutreil

Dispositif fiscal d'aide à la transmission d'entreprises, le pacte Dutreil a pour objectif d'alléger le coût fiscal de la transmission des entreprises dans un cadre familial, suite à un décès ou à une donation.

La loi de finances 2019 propose de simplifier son fonctionnement sans modification du taux d'exonération applicable (maintenu à 75 %).

Suramortissement : camion / robotique et transition numérique

Le dispositif de suramortissement (égal à 40 % de la valeur d'origine des biens hors frais financiers réparti sur la durée normale d'utilisation du bien) est prolongé jusqu'au 31/12/2021 et aménagé pour les camions (dont le poids total autorisé est supérieur ou égal à 2,6 tonnes) et le taux est modulé selon le type de camion. Par ailleurs ce dispositif est étendu à certains équipements de robotique et de transition numérique immobilisés et affectés à une activité industrielle.

Taxes sur les véhicules de société / « camion pick-up »

À compter de 2019, les « pick-up » comprenant au moins cinq places assises sont soumis à la taxe sur les véhicules des sociétés. Ils seront assujettis aux taxes additionnelles à la carte grise et au malus applicable aux voitures les plus polluantes à compter du 1/07/2019.

Prolongation d'un an du CITE

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique est maintenu, avec certains aménagements, au moins jusqu'au 31/12/2019.

Mesures sociales : frais de transport du domicile au-lieu de travail

Mise en place d'un dispositif permettant à l'employeur de prendre en charge, en exonération de cotisation et d'impôt sur le revenu dans une limite de 200 € par an, les frais de covoiturage exposés par un salarié en tant que passager pour se rendre de son domicile à son lieu de travail.

Fin de l'exonération du matériel informatique amorti offert par l'employeur

L'exonération de cotisations sociales applicable aux dons de matériels informatiques amortis (≤ 2000 €) pour les salariés, est supprimée à compter du 1/01/2019.

Si cette Loi de finances offre une certaine stabilité pour les chefs d'entreprise elle nécessite néanmoins l'adaptation aux mesures d'urgence économique et sociale. ☒

NOMOPHOBIE, DROMOMANIE, ORTHOREXIE...

DES TENDANCES QUI VONT FAIRE MOUSSER VOS VENTES ?

par Chantal Brunas-Cassinin

Les « peurs » de l'évolution du monde se multiplient, sont « nommées » de termes improbables, et peu à peu se transforment en tendances. Plongée dans ces nouvelles tendances qui vont nécessairement avoir un impact sur vos clients.

Le numérique a pris tellement d'importance dans le quotidien que vous ne pouvez plus vivre sans : c'est le Cyberskinness. Vous vous sentez paniqué à l'idée d'avoir perdu votre portable ? Seriez-vous Nomophobe « No mobile Phobia » ? Peur d'être déconnecté, ressentez-vous la « Fobo » (Fear of being offline) ? Addiction au voyage, au déplacement, vous ne vous sentez bien nulle part, seriez-vous dromomaniac ?

Un casque sur la tête pour découvrir des univers nouveaux, c'est la réalité virtuelle, mais alors que vos yeux se concentrent sur les images, le cerveau peut être troublé par les informations visuelles qui ne correspondent pas aux informations spatiales transmises par l'oreille interne, ce décalage porte le nom de Cinépathie ou dans d'autres environnements c'est le mal des transports avec son cortège de nausées, vertiges, désorientation... ainsi qu'une déconnection avec la réalité.

Intertitre à venir ?

Déconnection avec le réel, rapports fusionnels avec l'écran, envies de découvertes d'une manière compulsive, les consommateurs sont à la recherche d'expériences, de plaisir, d'émotions, « jamais satisfait, toujours plus ».



Des sites fleurissent pour « créer des espaces d'échanges et s'épanouir ». Les « Cybercondriaques » traquent les « anomalies » de leur corps, se renseignent sur internet dès le plus petit symptôme inquiétant et se croient vite atteint de maladies incurables... au grand regret de leur médecin qui aimerait qu'ils ne se connectent plus... L'orthorexique lui, concentre son attention sur son alimentation afin de rester en bonne santé, manger sain devient alors une obsession. L'application mobile Yuka qui permet de scanner les produits alimentaires et d'obtenir une information sur l'impact du produit sur la santé est faite pour lui, c'est le business de la défiance.

Un voyage à la Martinique, suivi d'un City Break à Londres, d'un trekking

au Maroc... seriez-vous dromomaniac ? Bien nul part, des vacances chez soi c'est inimaginable, il faut bouger, préparer un autre voyage, c'est le succès des compagnies low cost.

Vous connaissez tous cet exemple : le couple, hyper-connecté, qui organise son tour du monde avec ses deux enfants pendant 9 mois, en prenant un congé sabbatique. La maison, le mobilier sont vendus. Ils achètent un appartement et le louent jusqu'à leur retour. Il privilégie les partenaires qui répondent rapidement, avec sécurité à leurs demandes. Ce sont des clients, particuliers certes mais pas marginaux, des clients nouveaux, paradoxaux et exigeants.

Pour répondre à ces consommateurs nomades, et passionnés, soyons créatifs, oublions un instant d'être raisonnables et donnons libre cours à notre imagination, en utilisant les outils informatiques à bon escient.

Qu'il s'agisse de cinépathie, d'orthorexie ou de dromomanie, ces phénomènes de sociétés ou ces tendances, entraînent chez le consommateur des besoins parfois compulsifs de produits ou de services associés qu'il serait bien dommage de ne pas leur proposer. ☒

LES NOUVELLES...



Un entrepreneur individuel peut-il bénéficier d'une procédure de traitement du surendettement ?

Oui, à condition de travailler avec le statut juridique de l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée (EIRL). Dans ce cas, le patrimoine personnel et celui affecté à l'activité professionnelle sont distincts. En conséquence, l'entrepreneur peut bénéficier d'une procédure de traitement des situations personnelles de surendettement des particuliers pour ses dettes personnelles.

Artisan : un site d'annonces pour la reprise et la cession d'entreprise

300 000 entreprises artisanales devraient être transmises dans les dix ans à venir. Pour aider les cédants à trouver un repreneur et aussi pour aider des porteurs de projet à trouver une offre, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat a créé fin 2018 la Bourse Nationale pour Entreprendre dans l'Artisanat. Cette plateforme en ligne recense plusieurs milliers d'annonces d'entreprises artisanales à reprendre sur tout le territoire.

<https://entreprendre.artisanat.fr>

Indépendants : découvrez les prestations sociales auxquelles vous êtes éligibles en quelques clics !

Le site mesdroitssociaux.gouv.fr permet aux assurés sociaux et notamment aux indépendants de retrouver toutes les aides auxquelles ils pourraient avoir droit. Des simulations peuvent être effectuées en matière de droits

liés à l'emploi (prime d'activité, compte personnel d'activité, chômage...), à la famille, au logement, à la santé, la solidarité et la retraite.

Professionnels : le point sur le règlement amiable des conflits

Les modes de résolution à l'amiable sont nombreux. Parmi les plus courants, on trouve la médiation, la conciliation et l'arbitrage. Voici un bref panorama des solutions existantes :

- le **mandat ad hoc** : procédure préventive et confidentielle de règlement amiable des difficultés des entreprises dont le but est de rétablir la situation de l'entreprise avant qu'elle ne se retrouve en état de cessation des paiements ;
- la **conciliation** : confidentielle, elle a pour but la conclusion d'un accord amiable entre l'entreprise et ses principaux créanciers et partenaires avant cessation des paiements ;
- la **médiation conventionnelle** : permet aux parties de régler un désaccord sans saisir la justice, soit avant la naissance du conflit si elle est prévue dans la clause d'un contrat, soit à la survenance du conflit ;
- l'**arbitrage** : est un mode de justice privée, payant et confidentiel entre 2 parties engagées dans une activité professionnelle.

TPE/PME : la Banque de France vous aide à financer vos projets

Depuis 2 ans, les correspondants départementaux de la Banque de France ont orienté plus de 5 000

entrepreneurs (en majorité avec un chiffre d'affaires inférieur à 200 000 € et moins de 4 salariés) vers des réseaux d'accompagnement, banquiers, business angels, assureurs-crédits, fédérations patronales. Les 3 principaux secteurs sont le commerce (29 %), les services (21 %) et la construction (20 %).

Les derniers aménagements intervenus en matière d'apprentissage

Des précisions réglementaires ont été apportées :

- l'aide unique à l'embauche d'apprentis remplace deux aides régionales, la prime à l'apprentissage et la prime aux employeurs d'apprentis handicapés ;
- l'aide TPE Jeunes apprentis est abrogée, mais continue, par dérogation, à s'appliquer aux contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019 ;
- révision des pourcentages de rémunération des apprentis au titre des contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2019, pour tenir compte du relèvement récent de l'âge d'accès à l'apprentissage ;
- les conditions de rupture du contrat d'apprentissage sont simplifiées à l'initiative de l'apprenti ;
- expérimentation de la visite d'information et de prévention (VIP) de l'apprenti par un médecin de ville. ☒

LA 5G : NOUVEAUX RÉSEAUX, NOUVEAUX USAGES

par Cécile Gruet, La belle idée

Des expérimentations de 5G dans les plus grosses villes de France. Des constructeurs de smartphone qui sortent des modèles adaptés 5G dès juin 2019. Une nouvelle techno qui est sur le pas de la porte. Mais pour quoi faire ?

La couverture 4G n'est pas encore globale sur le territoire (et ne le sera peut-être jamais), que la 5G arrive et fait son trou. Pourquoi tant de bruit pour ce qui semble être une amélioration de réseau ? Parce qu'elle va permettre de nouveaux usages, et devenir la condition sine qua non du développement d'innovations majeures.

3G, 3G+, 4G, 5G... Cette succession de chiffres et de lettres a priori mystérieuse, a un impact tangible dans notre quotidien puisqu'elle conditionne l'accès à des sites internet, des applications, voire des activités, de plus en plus gourmands en débit. Pour la 5G, la clé se situe dans l'utilisation de fréquences plus élevées du spectre (de 30 à 300 GHz), par rapport à celles affectées actuellement (en-dessous de 6 GHz).

Si ce nouveau réseau laisse penser à un phénomène qui va brusquement tout supplanter, il n'en est rien. Le rapport gouvernemental de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, rendu en mars 2017, le montre bien, la 5G correspond à une succession de technologies qui vont s'accumuler pour rendre un nouveau service, et qui vont vivre en cohabitation avec la 4G. Et elle permettra aux zones rurales d'avoir enfin une couverture en haut débit, voire très haut débit. Ce que la fibre ne permet que difficilement. Ni rupture, ni révolution, donc. Simplement, de nouveaux usages.



“ La 5G permettra aux zones rurales d'avoir enfin une couverture en haut débit, voire très haut débit. ”

La toile invisible du monde de demain

Piloter des robots dans des centres de logistique, utiliser la réalité virtuelle pour former des personnes à des opérations de maintenance complexes, développer la télé-médecine... Autant d'éléments aujourd'hui qui ont commencé à se développer, mais qui vont, pour se diffuser largement, nécessiter de s'appuyer sur de nouveaux réseaux. Vitesse accrue (les débits seront largement supérieurs), latence réduite, la 5G rend également possible la connexion d'un nombre plus important d'appareils sur une même zone.

Les applications sont nombreuses et dressent une ébauche du monde de demain. Au niveau des véhicules autonomes, la réduction de la latence (on passe de 10 ms à 1 ms) permettra de rendre ces véhicules en totale interaction avec leur environnement, et de communiquer entre eux le plus rapidement

possible. Dans le monde de la santé, où des projets de téléchirurgie flottent dans les airs (les médecins pourront opérer des patients à distance, à l'aide de robots, en temps réel), cette réduction de la latence est également une condition nécessaire pour leur développement.

Et l'hyper-connectivité que la 5G permettra, c'est-à-dire la possibilité de connecter simultanément sur une même zone des appareils nombreux et gourmands en débit, ouvre le champ des possibles pour les maisons connectées, de nouveaux services que l'on pourrait trouver dans les transports, les hôpitaux...

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le rapport de l'ARCEP, qui présente de manière complète les impacts de la 5G sur différents secteurs de la société : l'énergie, la santé, les transports, les médias... <https://www.arcep.fr>

LE COMPATRIOTE VOUS INFORME



ÊTES-VOUS PRÊT POUR LA TRANSITION NUMÉRIQUE ?

Rendez-vous sur le portail de la transformation numérique des entreprises

À la suite des recommandations du Conseil national du numérique, le Gouvernement, via la Direction Générale des Entreprises, a lancé une nouvelle initiative pour l'accompagnement des TPE/PME à la transformation numérique, en partenariat avec Régions de France et tous les acteurs concourant à cet accompagnement (appelés « activateurs »).

L'initiative France Num est centrée sur une démarche d'intelligence collective, avec les entreprises et activateurs de la transformation numérique, au service de l'accélération des TPE/PME.

Objectifs et actions

Apporter une solution concrète à chaque TPE/PME pour sa transformation numérique grâce à la plateforme en ligne France Num qui permet :

- d'obtenir une recommandation en ligne correspondant à ses besoins et priorités ;
- d'entrer en contact avec un conseiller parmi les « activateurs » à proximité ;
- de rechercher l'ensemble des offres de financement disponibles, notamment régionales ;
- de consulter des outils et services adaptés ;
- de fédérer et animer la communauté des activateurs autour d'une dynamique nationale de transformation numérique en s'appuyant notamment sur les initiatives existantes ;
- d'identifier et valoriser des TPE/PME exemplaires pouvant servir de modèles ;
- de développer l'offre de financement pour les projets de transformation numérique des entreprises ;
- de soutenir les initiatives sur les territoires qui y contribuent.

L'initiative est pilotée dans un mode agile et réactif avec les entreprises ayant entamé avec succès une démarche de transformation numérique et les activateurs. Une démarche d'amélioration continue est assurée grâce notamment à la remontée d'indicateurs.

Toutes les informations sur <https://www.francenum.gouv.fr/>

Professionnels de santé n'oubliez pas votre inscription ADELI

Tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice, ont l'obligation de faire enregistrer leur diplôme auprès de leur ordre (pour les professions qui en ont un) ou auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) du lieu de leur résidence professionnelle.

Ces professionnels de santé actifs, ayant une autorisation d'exercice légal de leur profession sont ainsi recensés dans le répertoire ADELI.

Le répertoire ADELI : Qu'est ce que c'est ?

ADELI signifie **A**utomatisation **D**ES **L**istes. C'est un système d'information national sur les professionnels de santé. Il contient des informations (état civil, situation professionnelle, activités exercées) quel que soit leur mode d'exercice. Un numéro ADELI est attribué à tous les praticiens salariés ou libéraux et leur sert de numéro de référence : c'est aussi le numéro qui identifie chaque professionnel sur sa Carte de Professionnel de Santé (CPS).

Quand l'enregistrer ?

Vous devez faire votre demande d'enregistrement au plus tôt un mois avant et au plus tard un mois après votre installation ou prise de poste, quel que soit le mode d'exercice (salarié, libéral, mixte).

Pour plus d'information consulter : <http://esante.gouv.fr/services/referentiels/identification/le-rpps-et-adel>

LES CHIFFRES CLÉS AU 1^{er} JANVIER 2019

SMIC HORAIRE : 10,03 € au 1^{er} janvier 2019

MINIMUM GARANTI : 3,62 € depuis le 1^{er} janvier 2019

SMIC MENSUEL BRUT : 35 heures hebdomadaires = 1 521,22 €. 39 heures hebdomadaires = 1 738,54 € avec majoration de 25 % et 1 712,46 € avec une majoration de 10%

PLAFOND DE SÉCURITÉ SOCIALE : 3 377 €/mois, 186 €/jour, 40 524 € pour 2019

TAUX DE BASE BANCAIRE : 6,60 % depuis le 15 octobre 2001

TAUX EONIA (Marché Monétaire) : - 0,3608 % en décembre 2018, moyenne mensuelle

HAUSSE DES PRIX : sur les 12 derniers mois en décembre 2018, indice INSEE des prix harmonisés "tous ménages" : + 1,6 %

INTÉRÊT LÉGAL 1^{er} SEMESTRE 2019 : pour les particuliers 3,40 %,

pour les professionnels 0,86 %

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS : hors locaux entreprise (chantiers) = 9,20 €, dans les locaux (paniers) = 6,60 €. Repas lors d'un déplacement professionnel = 18,80 €

INDEMNITÉS DE GRAND DÉPLACEMENT (par jour) EN 2019 (pour les 3 premiers mois) :

logement et petit déjeuner = 67,40 € (départements 75, 92, 93 et 94), 50,00 € (autres départements)

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION INSEE (baux commerciaux)

Année	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
2018	1 671	1 699	1 733	
2017	1 650	1 664	1 670	1 667
2016	1 615	1 622	1 643	1 645
2015	1 632	1 614	1 608	1 629
2014	1 648	1 621	1 627	1 625
2013	1 646	1 637	1 612	1 615
sur 1 an			+ 3,77 %	
sur 3 ans			+ 7,77 %	
sur 9 ans			+ 15,38 %	

NOUVEL INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS (IRL) à utiliser à compter du 1^{er} janvier 2008

TABLEAU DES VALEURS DE L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Période	Indice de référence des loyers	Variation annuelle en %
4 ^e trimestre 2018	129,03	+ 1,74
3 ^e trimestre 2018	128,45	+ 1,57
2 ^e trimestre 2018	127,77	+ 1,25
1 ^{er} trimestre 2018	127,22	+ 1,05
4 ^e trimestre 2017	126,82	+ 1,05
3 ^e trimestre 2017	126,46	+ 0,90
2 ^e trimestre 2017	126,19	+ 0,75
1 ^{er} trimestre 2017	125,90	+ 0,51

BARÈME KILOMÉTRIQUE AUTOS 2017 (extrait, voir conditions d'utilisation)

	D ≤ 5 000 km	D = de 5 001 à 20 000 km	D > 20 000 km
5 CV	D x 0,543	(D x 0,305) + 1 188 €	D x 0,364
6 CV	D x 0,568	(D x 0,320) + 1 244 €	D x 0,382
7 CV	D x 0,595	(D x 0,337) + 1 288 €	D x 0,401

Pour en savoir plus, demandez conseil à votre expert-comptable ou consultez le site du gouvernement : www.gouv.fr

RÉDUCTION GÉNÉRALE DE COTISATIONS PATRONALES en fonction du taux de FNAL applicable à l'entreprise (paramètre T)

Cas général : Coef. = $(T / 0,6) \times [(1,6 \times \text{smic annuel} / \text{rémunération annuelle brute}) - 1]$

Coefficient maximal : valeur T :

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,2809 maximum si FNAL à 0,10% (< 20 salariés)

Réduction étendue à l'AGIR et l'ARCO : T = 0,2849 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 20 salariés)

Réduction en périmètre complet (avec AGIR, ARCO et assur. chômage) : T = 0,3214 maximum si FNAL à 0,10% (< 20 salariés)

Réduction en périmètre complet (avec AGIR, ARCO et assur. chômage) : T = 0,3254 maximum si FNAL à 0,50% (≥ 20 salariés)

La valeur T maximale fixée pour le cas général est ajustée si les taux réels sont inférieurs aux taux retenus dans le cas général.

RETRAITE : pour valider un trimestre en 2019, il faut cotiser sur une base égale à 150 fois le SMIC horaire, soit 1 504,50 €.



FAITES MOUSSER LES AFFAIRES QUAND ELLES SONT BONNES

pour Gudule, par ordre, l'illisible remplaçant

À la lointaine époque où Victorien Gudule s'était lancé dans la formation, commençait d'émerger l'embryon d'un besoin mal défini. Des bulles bizarres venaient crever à la surface d'un épais et repoussant bouillon comptable, bulles encore silencieuses en ce vingtième siècle finissant. Elles avaient fini par se résorber et lui par les oublier. Jusqu'à ce jour où le Ministère du commerce et de l'artisanat le questionna sur la possibilité qu'il y aurait de le voir accepter de se pencher sur ce qui apparaissait maintenant comme un problème majeur. L'information était remontée d'abord sous forme de « signaux faibles » à travers l'administration fiscale. Il semblait bien que les commerçants et artisans du pays n'avaient, « plus le moral » et ce, quelle que soit leur réalité comptable.

Par un vigoureux coq à l'âne analogique, Gudule évoqua ces pommades pour mains abîmées efficaces mais qui ne donnaient pas à l'usager cette impression. Il se souvenait n'avoir été réellement contenté que par des produits émulsionnés, mousseux. Eux seuls lui apportaient un sentiment bienfaisant. Alors...

Tout se passe bien, et pourtant ! La crème fait son effet. Et pourtant ! Le même produit utilisé sous sa forme émulsionnée seulement vous réjouit. La crème : rien. La mousse : le bonheur. Alors : même si comptablement tout allait bien, on ne se sentait ni content ni repu, loin de cette sensation de plénitude et de réussite qui donne à la fois le sourire et envie d'aller de l'avant.

Pour en finir avec l'aquoibonisme

Tout va bien, vos journaux de ventes le confirment et, pourtant, une grande lassitude vous envahit, menace de vous submerger telle une puissante vague de découragement. Le « à quoi bon » trop souvent répété, avait donné naissance à une nouvelle maladie : l'aquoibonisme.

La conclusion s'imposa d'elle-même, il fallait **faire mousser les ventes** !

Une équipe pluridisciplinaire réunie autour de Gudule se mit aussitôt au travail. Composée, en plus de notre héros, de son expert-comptable, de son épicier, du cordonnier du coin de la rue et de la gardienne de l'immeuble voisin, elle aboutit assez rapidement à l'intérêt sinon la nécessité d'une sorte de « placebo de gestion ». Ainsi naquit la « caisse mousseuse » (modèle déposé).

Le principe en était simple : on enregistre les ventes et tout se passe comme d'habitude sur le plan comptable mais une touche « moral en hausse », effleurée, optimise le fouillis intérieur et fait apparaître un résultat magnifié par l'éclairage. On y lit une marge largement majorée, ce qui bien évidemment n'a rien à voir avec la réalité mais c'est bon pour le moral et le moral, ça fait vendre.

Acceptons l'évidence : la caisse-mousseuse invente un réel magnifié qui devient la réalité. Réalité augmentée par la confiance des entrepreneurs.

Il n'y a plus qu'à attendre la proclamation de ses effets sur le PIB du pays.

Sinon avec confiance (et courage ?) du moins avec patience.

UNE BRISE MARTIENNE

Un des sismomètres de la mission Insight lancée sur Mars par la NASA, a enregistré via le capteur de pression, non pas un tremblement de la planète rouge, mais les vibrations du vent. La NASA a ensuite légèrement modifié ce format sonore pour le rendre audible. Le son unique d'une brise légère de 20 km/h à 76 millions de kilomètres... Disponible sur YouTube : Sounds from InSight's Pressure Sensor on Mars.

Presse Citron, 10/12/2018

PAYSAGE ET BONHEUR

À l'automne 2018, 150 géographes, sociologues, chercheurs... venant de plus de 20 pays, se sont retrouvés en Auvergne et sont arrivés à la conclusion que les paysages sont des éléments constitutifs du bonheur. Ils ont certes des effets bénéfiques sur la santé, mais surtout, ils conditionnent directement notre bien-être mental. Et quand les paysages sont agressés, nous nous sentirions nous-mêmes agressés.

Caisse des Dépôts, 10/09/2018

20 000 KM SANS FAIRE LE PLEIN

Energy Observer, bateau transformé en laboratoire flottant pour les nouvelles énergies, a parcouru 20 000 km depuis son lancement en 2017, uniquement propulsé par des énergies renouvelables. Cet ancien catamaran avance grâce à plusieurs types d'énergies qui prennent le relais. En 18 mois, le bateau a pu fonctionner à 40% à l'électrique notamment solaire et 60% à l'hydrogène, produit à partir d'eau et de piles à combustible.

France Info, 10/12/2018

DES JOUETS GÉANTS DANS LES RUES

Mi-décembre, à Paris, observer des voitures au look complètement délire n'en était pas un. À l'occasion des fêtes, Uber a travaillé avec l'agence DDB° Paris pour « ramener de la magie dans les rues de Paris ». Résultat : une demi-douzaine de véhicules rappelant nos voitures d'enfance, sillonnaient les rues de la capitale. Une voiture en LEGO® jaune, des voitures qui se remontent avec une énorme clé, un van ultra glamour avec ses bouées sur le toit...

Influenza, 10/12/2018

L'AIR CONNECTÉ, C'EST POSSIBLE

Aldès, spécialisée dans l'aéroulque, a développé « Walter », un produit permettant aux particuliers de connaître le degré de pollution de l'air chez eux (parfois plus élevé que l'air extérieur...). Si vous l'adoptez, ce petit boîtier vous donnera avec précision le niveau de CO₂ de votre appartement et détectera les composants organiques volatils qui peuvent être très nocifs. Connecté à votre système de traitement de l'air, Walter sera en mesure de lui donner des ordres en cas d'air vicié, et d'alerter les occupants du lieu.

Lyon Entreprises, 11/09/2018

UNE MACHINE À RECRÉER LES CANALISATIONS

Recréer une canalisation dans une canalisation existante, sans passer par des tranchées et en limitant donc la poussière, le bruit et les déchets, c'est possible. Spécialisée dans les travaux de réseaux, Groupe O' a participé à l'élaboration de ce procédé. Des résines spéciales sont projetées à ultra grande vitesse dans le tuyau à réhabiliter. Trois heures après, elles polymérisent et deviennent dures comme... une canalisation d'origine.

Chantiers de France, 16/10/2018

OGA informations est diffusé aux adhérents de :

2AGAC Alès. CCGA16 Angoulême. OMA74 Annecy. OGAAGS Arles. OMGAY Auxerre. CGA2B Borgo. CGAS Challes-Eaux. OMA CENTREXPRT Chartres. AMAPROGES Déols. CEDAGE DA Guilhaud-Granges. ACGA52 Langres. ATOUT OMA Laon. OGA13 Marseille. OMAAL Millau. CGA06 Nice. AMAPL-CGA30 Nîmes. CGAIB Brest/Fougères/Rennes. ARCOLIB Rennes/Vannes. CGA CENTRE FRANCE St-Amand-Montrond. CGAIAM Agneaux/St-Lô. CGACTION St-Malo. OMEGA² Pau/St-Paul-lès-Dax. ADEG Seyssinet-Pariset. CGAAS Sisteron.

L'OGA74 est propriétaire des articles et toute reproduction totale ou partielle est soumise à autorisation du directeur de publication. Les informations contenues dans les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

L'OGA Infos est imprimé sur papier écolabellisé et certifié PEFC, imprimé avec des encres végétales.

VOTRE ACGA 52 VOUS INFORME...

PETIT RAPPEL SUR LA DÉDUCTIBILITÉ DES CHARGES

*Pour mémoire, les charges engagées doivent avoir un lien avec l'activité...
Les principales anomalies rencontrées :*

→ INDÉMNITÉS KILOMÉTRIQUES

Pour une entreprise individuelle soumise à une déclaration BIC ou BA (Artisans, Commerçants et Agriculteurs), les frais kilométriques ne peuvent être pris en compte que si l'entreprise a opté pour une comptabilité super-simplifiée. En outre dans ce cas, le barème applicable n'est pas celui des salariés mais un barème spécifique pour les frais de carburant (documentation Bofip BOI-BIC-CHG-10-20-20 du 19 mai 2014 § 110 et suivants, barème BOI-BAREME-000003 du 1^{er} février 2017). Dans tous les autres cas, seuls les frais réels sont admis pour les véhicules mis à disposition, loués ou immobilisés au bilan.

→ DISTINCTION ENTRE BIENS IMMOBILISÉS OU CHARGES

Au-delà d'une valeur unitaire de 500 € HT les biens nécessaires à l'activité de l'entreprise doivent normalement être immobilisés, sauf s'il est prouvé que la durée d'utilisation est inférieure à un an (BOI-BIC-CHG-20-30-10-20170301).

→ LOI MADELIN

Pour les cotisations complémentaires Madelin, la réintégration est à opérer en fonction de l'attestation annuelle de l'assureur, mentionnant que les cotisations entrent dans le champ d'application de l'article 154 bis II du CGI (dans le respect des limites fiscales).

→ NOTES DE RESTAURANT

Il existe un seuil de 150 € HT en dessous duquel une simple note de restaurant est tolérée. Pour une addition supérieure à 150 € HT, une facture est demandée et l'identité du client (nom, raison social et adresse) doit être mentionnée par le restaurateur qui établit alors une facture. En outre, pour toutes les dépenses de restauration, il convient de noter au dos du justificatif les noms des différents convives et le lien avec l'entreprise.

La facturette de Carte Bancaire ne peut en AUCUN cas constituer une pièce justificative.

→ VÊTEMENTS ET CHAUSSURES

Sont exclusivement déductibles les vêtements professionnels (salopette dans le bâtiment, tablier pour le restaurateur...) et les chaussures de sécurité.

→ CADEAUX – PUBLICITÉ

Les cadeaux et la publicité doivent être en rapport avec l'activité, en proportion des recettes obtenues ou escomptées et pour les cadeaux les bénéficiaires et le lien avec l'entreprise doivent être indiqués sur la facture.

→ LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles ne sont valables que s'il y a une incertitude quant à la réalisation de la charge et une imprécision du montant. En outre, la justification doit remplir les conditions de fond (dossier contentieux : exemple assignation aux Prud'hommes par un salarié, etc) (BOI-BIC-PROV-30-20120912).